

Du premier jour du mois de frimaire - an Douze

ACTE DE MARIAGE de Sebastien quinquin
Laboureur - âgé de treute cinq ans, né à Belasta
département de haute Garonne - le vingt deux du mois
de octobre - an 1768 profession de Laboureur
demeurant à Belasta - département de la haute Garonne
N.º 2. fils legitime de jean quinquin vivant - demeurant à Belasta
département de la haute Garonne et de jeanne Dajde vivante
2. veuf marié

Et de Colette Calmetat
âgée de vingt deux ans, née à saint pierre - département
de la haute - le deux - du mois de avril - an 1781
demeurant à saint pierre - département de la haute Garonne
fille majeure de Guillaume Calmetat - demeurant à saint pierre
département de la haute Garonne - et de jeanne Dajde

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage
faites à Belasta le vingt un du mois de Brumaire

et affichés aux termes de la loi, et Des Extraits De naissance
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Colette Calmetat

l'autre Sebastien quinquin
En présence de Sebastien mozaygues demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de quarante ans oncle maternel du futur
De François merie demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de vingt six ans ami du futur
De Bertrand fager demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de soixante sept ans. ami du futur
Et de pierre miguel demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de soixante deux ans ami du futur

Après quoi, moi Georges miguel maire de Belasta
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la
loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins, signé
avec moi. Je soussigné Les témoins premiers et troisièmes ont dit et ont
fait et le second et quatrième ont signé avec moi

pierre miguel

J. miguel maire

Du vingt huitième jour du mois de frimaire - an Douze



ACTE DE MARIAGE de Jean Naissac
Laboureur - âgé de vingt un - ans, né à Sorze
département du tarn - le quatre - du mois
de juin - an 1782 profession de Laboureur
N.º 3. demeurant à Belasta - département de la haute Garonne
fils majeur de fa Jean Naissac demeurant à
département d
et de marie anne vivante

Et de jeanne Saize
âgée de vingt un ans, née à Belasta - département
d la haute Garonne le huit - du mois de maj - an 1782
demeurant à Belasta - département de la haute Garonne
fille majeure de pierre Saize demeurant à Belasta
département de la haute Garonne - et de francis paul brivol

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage
faites à Belasta le Douze frimaire

et affichés aux termes de la loi, et Des Extraits De naissance
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un jeanne Saize

l'autre Jean Naissac
En présence de andré pugivier demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de vingt cinq ans Beau frere du futur
De jean gogot demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de quarante sept ans ami du futur
De pierre marty demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de Cultivateur
âgé de vingt neuf ans ami du futur
Et de pierre plantade demeurant à Belasta
département de la haute Garonne profession de moulinier
âgé de treute deux ans ami du futur

Après quoi, moi George miguel - maire de Belasta
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la
loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins, signé
avec moi. Je soussigné Lesdits témoins ainsi que le premier et le
quatrième témoins ont dit et ont fait et soussigné

gogot pi. marty

J. miguel maire